



Département du Pas-de-Calais

## SYMVAHEM

### Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

RUCHE DE SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

#### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 9 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETARE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

### 11/2015 DISTRIBUTION DU MATERIEL ANTI-INONDATION - LISTE DES HABITATIONS CONCERNEES

M. Bouffart rappelle que le SYMVAHEM œuvre depuis sa création en 2008 à trouver des solutions pour lutter contre les inondations et que cette mission principale du syndicat prend du temps.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- La difficulté de disposer d'une étude-projet viable économiquement avec un ratio « volume d'eau stockée / coût » satisfaisant, au regard des moyens financiers du syndicat et des critères d'octroi des subventions des financeurs,
- L'importance des travaux envisagés nécessitant la mobilisation du monde agricole, en particulier les propriétaires et exploitants des sites concernés par les travaux,
- La lenteur administrative engendrée par le cadre réglementaire imposé autour du dispositif PAPI.

Il indique donc qu'il est nécessaire de proposer des actions de court terme répondant aux attentes à la fois de la population impactée et des élus locaux.

Au-delà de la mise en œuvre d'aménagements de lutte contre les ruissellements (fascines, bandes enherbées, haies), il est apparu nécessaire de proposer une autre action visant à protéger les habitations en intervenant directement sur le bâti.

C'est pourquoi, le projet d'acquisition de matériels spécifiques à poser à l'endroit même des ouvertures des maisons, a été étudié.

Ce projet a en effet fait l'objet d'une série de démarches auprès des habitants et des élus locaux pour recenser les habitations les plus impactées par le risque inondation. Initié en 2012, ce travail vient d'être finalisé. En ce qui concerne le financement, la DETR ne pouvant être mobilisée, un dossier de subvention a été envoyé à Monsieur Jean Claude Leroy afin de pouvoir prétendre à des fonds ministériels. Enfin, le Conseil Départemental sera également sollicité dans le cadre des contrats territoriaux.

Les habitations concernées ont donc été listées par les communes concernées sur demande du SYMVAHEM comme étant des habitations à protéger en priorité dans le cadre de la présente démarche.

Cette liste d'habitations à protéger en priorité est jointe en pièce annexe.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de :

- valider le projet d'acquisition de matériels spécifiques à poser à l'endroit des ouvertures de maisons ou de lieux d'activités professionnelles afin de les rendre moins vulnérables au risque inondation,
- fixer les habitations concernées par la distribution de matériel suivant la liste indiquée en pièce annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer avec les intéressés une convention de mise à disposition et d'utilisation du matériel (cf document joint).
- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées une convention de partenariat afin d'assurer un parfait suivi du projet en termes de remise du matériel et de son contrôle annuel. Il est précisé que le bureau du SYMVAHEM reçoit la délégation de pouvoir afin de préparer et valider cette convention.



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le 23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART





Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 9 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETARE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

### **12/2015 ACQUISITION DE MATERIEL ANTI-INONDATION- LANCEMENT DU MARCHÉ ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. Bouffart expose au comité que l'objet du marché est donc la fourniture de matériel spécifique à poser à l'endroit des ouvertures des maisons ou lieux d'activités professionnelles (portes, portes fenêtres, porte de garage) afin de les rendre moins vulnérables au risque inondation, autrement dit de les protéger contre les eaux pluviales.

Le marché proposé est un marché à bons de commande de 2 ans non reconductible composé de deux lots qui seront signés à la suite d'une consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Ce matériel devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- **installation facile en quelques minutes**, voire, le cas échéant, en période de montée des eaux. Une notice explicative devra être livrée avec le matériel indiquant précisément les étapes de montage du matériel.
- **adaptable à différentes largeur de portes**, afin de pouvoir barrer toutes les ouvertures de la maison (porte, porte-fenêtre, porte de garage).

- **étanchéité assurée** au niveau du matériel lui-même et des joints entre ce matériel et les parois sur lesquels il est installé. Ceci implique également une résistance du matériel à l'eau et à la pression pendant une longue durée.
- **réutilisable, et donc stockable dans de bonnes conditions**, le matériel pourra être installé, démonté puis réutilisé avec les mêmes capacités initiales de résistance à l'eau.

Le matériel sera garanti pendant 1 an minimum (pièces, main d'œuvre et frais de déplacement) et en cas de défaut, fera l'objet d'une remise en état ou d'un remplacement à l'identique, ou à défaut dans une gamme supérieure.

M. Bouffart procède ensuite à la lecture de la convention avec les habitants. Des modifications sont apportées aux articles :

- 4 : compte tenu que celui-ci ne peut être une solution satisfaisante à tous les types de phénomènes pluvieux,
  - 4 : l'utilisateur s'engage à accepter la visite d'un élu pour le contrôle du matériel
  - 4 retirer la notion de propriétaire car il peut s'agir de locataire, ajouter dont il a l'usage
- En préambule, ajouter une case « propriétaire » et une case « locataire »

Une case « vu pour accord » sera ajoutée en bas de la convention.

+ faire un courrier spécifique au propriétaire qui s'engage à avertir le SYMVAHEM en cas de changement de locataire.

- 5, ajouter le mot « prêter »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le type de marché à passer,
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation
- d'autoriser le Président à signer le marché avec le ou les fournisseur(s) présentant la meilleure offre économiquement,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions pour obtenir des subventions.



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART





Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 9 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

RECU EN SOUS-PRÉFECTURE  
SAINT-OMER, le

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

25 JUIN 2015

### **13/2015 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA HEM ET DE SES AFFLUENTS - ATTRIBUTION DES MARCHES**

Suite au vote favorable du comité syndical du SYMVAHEM concernant la réalisation de travaux de restauration sur la Hem et ses affluents, une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à bons de commande en 3 lots.

Chaque lot était plafonné à un total de 60 000 euros HT sans montant minimum.

Après mise en concurrence et analyse des offres, il s'avère que les entreprises suivantes ont été retenues pour le montant indiqué :

- lot 1 - Clôtures et pompes de prairies : CAMPAGNE SERVICES pour un montant de 27 695,60 euros TTC (pas de TVA),

- lot 2 - Abreuvoirs en descente empierrée et passage à gué : IDVERDE pour un montant de 51 342,28 euros HT,
- lot 3 - Restauration de la ripisylve et des berges (plantation, abattage, élagage, recépage, stabilisation de berge) : CAMPAGNE SERVICES pour un montant de 37 306,25 euros TTC (pas de TVA).

Soit un total de travaux estimés à : 116 344,13 euros.

Il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer les marchés avec les prestataires retenus et toutes les pièces s'y rattachant.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président*



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015



# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 9 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### ETAIENT PRESENTS :

**Les délégués titulaires** : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés** : Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents** : Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés** : M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

### 14/2015 REALISATION D'EMPRUNTS - DELEGATION AU BUREAU

Afin de financer les deux projets, acquisition du matériel de protection contre les inondations et travaux de restauration de la Hem et de ses affluents, et qui sont subventionnés, il y a nécessité de recourir à l'emprunt.

En vertu des dispositions des articles L.5711-1 et L. 5211.10 du CGCT, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de donner délégation au bureau du SYMVAHEM pour procéder à la réalisation d'emprunts destinés à financer les projets d'investissement précités dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget,
- d'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires,
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rattachant avec l'établissement présentant la meilleure offre.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART



*Pour Copie Conforme,  
Le Président.*



Département du Pas-de-Calais

## **SYMVAHEM**

### **Syndicat mixte de la Vallée de la Hem**

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

\*\*\*\*\*

#### ***Extrait du Registre des Délibérations*** ***Séance du mardi 9 juin 2015***

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

25 JUIN 2015

### **15/2015 AMENAGEMENT DES BARRAGES DES MOULINS DE RECQUES ET DE POLINCOVE : MARCHE DE TRAVAUX**

M. Bouffart expose au comité que suite à la délibération en date du 19 septembre 2013, le SYMVAHEM a procédé au dépôt des dossiers de DIG et loi sur l'Eau, qui ont fait l'objet d'un examen de la part des services instructeurs de l'Etat ainsi qu'à la constitution du dossier d'enquête publique qui vient d'être envoyé en Préfecture.

Afin de respecter les engagements vis-à-vis de l'Agence de l'Eau, il convient de lancer à compter du mois de juillet 2015 la procédure de consultation pour la réalisation des travaux d'effacement du barrage du moulin de POLINCOVE (avec un commencement effectif en 2016). Le deuxième projet concerne le moulin de RECQUES SUR HEM (avec un commencement effectif en 2016 également).

Au regard du code des marchés publics, en matière de travaux, le besoin est évalué sur la base de la « notion d'opération ». Celle-ci se rencontre lorsqu'une collectivité prend la décision de mettre en



œuvre dans une période donnée et un périmètre limité, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique et économique.

En l'espèce, les deux moulins ayant fait l'objet d'une même étude, peuvent être considérés au sein d'une même opération.

Il est précisé également que le marché de travaux ne sera signé qu'après validation des points suivants :

- l'accord ferme et définitif des propriétaires des dits moulins,
- l'engagement des financeurs à hauteur de 80% minimum.
- un planning précis des travaux (début et fin).

Le cabinet Cariçaie est chargé d'assister le SYMVAHEM dans la passation du marché et le choix du ou des prestataires ainsi que dans le suivi des opérations jusqu'à leur parfaite et complète exécution.

Le résultat de la consultation, s'agissant d'un marché adapté, sera un élément essentiel pour la constitution des dossiers de subvention.

Aussi, compte tenu de l'étude réalisée par le cabinet Cariçaie, des obligations réglementaires en terme de continuité écologique sur la Hem, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché de travaux en procédure adaptée pour les 2 moulins,
- de solliciter auprès des financeurs les subventions nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le

23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015



Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 9 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETARE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015

### 16/2015 DEMANDE DE SUBVENTION DU GDON DU PAYS DE LUMBRES

M. Bouffart explique que le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles du Pays de Lumbres sollicite une subvention auprès des communes et intercommunalités afin de financer le piégeage des rats musqués sur la Hem dont les prises sur la Vallée de la Hem sont passés de 210 à 960 depuis l'intégration de communes de l'ex-CCRAVH à la CCPL.

Le SYMVAHEM a donc été contacté dans ce cadre.

Considérant que le SYMVAHEM fonctionne grâce aux participations financières des EPCI sans lever l'impôt et qu'il n'est pas en mesure de reverser ses participations sous forme de subventions,

Le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention au GDON du Pays de Lumbres.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART





Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 9 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUN 2015

### **17/2015 PLAN DE GESTION - CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE - DELEGATION AU PRESIDENT**

Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat et la mise en œuvre des actions, en vertu des dispositions des articles L.5711-1 et L. 5211.10 du CGCT, il est demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer les conventions avec les exploitants et / ou propriétaires permettant d'élaborer les programmes de travaux dans le cadre du plan de gestion décennal.

Le conseil syndical adopte cette proposition pour toute la durée du mandat.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

23 JUN 2015

Le Président, José BOUFFART





Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 9 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

### 18/2015 DEUXIEME PROGRAMME HYDRAULIQUE DOUCE - DOSSIER DIG

Suite aux réalisations du premier programme de travaux en matière d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, une étude est en cours afin de définir les prochains travaux à venir. Cette étude est menée actuellement par la Chambre d'Agriculture.

Le moment venu, lorsque l'étude sera achevée, il sera nécessaire de déposer un dossier de DIG auprès des services de l'Etat.

Toutefois, un courrier sera envoyé à Mme la Préfète afin de lui demander de ne pas faire de DIG dans la mesure où un dossier a déjà été déposé pour le 1<sup>er</sup> programme, évitant ainsi des coûts d'études et d'instruction. Si la réponse venait à être défavorable, le comité syndical autorise le Président à déposer un dossier DIG dans le cadre du deuxième programme de l'opération hydraulique douce.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART



REQU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015



Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 9 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le 9 juin, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en salle polyvalente de Polincove, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

*Jean-Marie ALLOUCHERY a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS à compter de la 3<sup>ème</sup> délibération de la séance.*

**Titulaires excusés :** Julien RENAULT (CCRA)

**Suppléants présents :** Jean PECQUEUX (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA)

**Suppléants excusés :** M. Rachid BEN AMOR (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

### **19/2015 RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DU MOULIN HAMEL (CLERQUES), VANDROY (TOURNEHEM SUR LA HEM), DE ZOUAFQUES - DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de son action pour restaurer la continuité écologique de la Hem, le SYMVAHEM a pour projet de réaliser des travaux pour restaurer la franchissabilité piscicole et sédimentaire des ouvrages du Moulin de Hamel (Clerques), du Moulin Vandroy (Tournehem sur la Hem) et du Moulin de Zouafques (Zouafques) en tant que maître d'ouvrage délégué.

Les ouvrages sont sur des propriétés privées.

Ces travaux sont définis dans l'étude projet réalisée par le bureau d'études Aquatec et ont été validés par les membres du comité de pilotage et les propriétaires concernés.

Les dossiers réglementaires sont actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat. L'arrêté préfectoral est attendu pour la fin de l'année 2015.

La réalisation des travaux sur les barrages Vandroy et Zouafques est prévue en 2016. La réalisation des travaux sur le barrage de Hamel est prévue en 2017. Le coût global des travaux est estimé à 345 158 euros HT.

Ainsi, afin d'engager la procédure opérationnelle, il y a lieu de vérifier la recevabilité de notre dossier auprès des financeurs qui devront également prévoir les crédits nécessaires au budget.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015

Il est donc demandé au comité syndical d'autoriser le Président à :

- faire les demandes de subventions relatives au projet de rétablissement de la continuité écologique sur les trois moulins de Hamel, Vandroy et Zouafques auprès des financeurs au taux le plus élevé.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

23 JUIN 2015

Le Président, José BOUFFART



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*



REQU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
25 JUIN 2015